

POSTE : Educateur sportif (H/F)

Dans le cadre du développement de la pratique sportive et des politiques de proximité, le GESLS est susceptible de recruter 2 éducateurs sportifs à temps plein, affectés individuellement sur les communes de Boulouparis et l'île des Pins.

Merci d'envoyer CV + lettre de motivation par mail sur emploi@gesls.nc, jusqu'au lundi 31 août 23h59 (heure NC).

Prise de poste : 28 septembre 2026

Métier :

- Encadrer, enseigner et animer des activités physiques et sportives auprès d'un large public et notamment les jeunes âgés de 11 à 16 ans sur les temps périscolaire et extrascolaire ;
- Sensibiliser les jeunes publics en difficultés (oisifs, déscolarisés, présentant des comportements à risques...) à la pratique des activités physiques et sportives ;
- Participer à la mise en œuvre de la politique sportive définie en accord entre le comité de pilotage, le groupement d'employeur et les acteurs locaux (associations et coutumiers) ;
- Piloter, coordonner et accompagner les volontaires du service civique dans la pratique des activités physiques et sportives auprès des populations des zones d'habitations les plus éloignées ;
- Elaborer des actions en lien avec les acteurs sportifs locaux (centres de loisirs, groupements sportifs, etc).

Formation/compétences attendues :

Diplôme sportif de niveau 5 minimum de type CQP avec une polyvalence multisports obligatoire.
Permis B et véhicule indispensables.

Type de contrat :

CDD 6 mois à temps plein (renouvellement possible), évolutif vers un CDI.
Indemnité téléphonique et de déplacement.

Aptitudes et capacités requises :**❖ Personnelles**

- Avoir le sens de la communication interpersonnelle dans la gestion de conflits ;
- Faire preuve d'écoute, de dialogue et d'autorité.

❖ Techniques

- Posséder une bonne connaissance technique et pédagogique dans les disciplines au sein desquelles il est amené à intervenir ;
- Connaître le cadre réglementaire et juridique des activités physiques et sportives (APS), des établissements recevant du public (ERP) et du matériel sportif, le mode de fonctionnement des partenaires institutionnels ;
- Posséder des connaissances sur les particularités des publics accueillis ;
- Être capable d'établir un compte rendu détaillé et périodique de son activité.

Cette liste est non-exhaustive et peut être modifiée en fonction des besoins de l'adhérent.